



Décision n° 2026/29

Portant attribution du marché relatif aux séjours Vacances 2027 - 2030

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27 novembre 2025 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre en date du 6 mars 2026,

Considérant la durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 3 ans (période initiale & reconductions),

Considérant le classement des offres effectué en fonction des critères d'attribution suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique : Pertinence de la composition de l'équipe, moyens techniques et humains, compétences intégrées, organisation de l'équipe, méthodologie, ...	70.0
2-Prix des prestations	30.0

DECIDE

Article 1er : D'attribuer le marché n°2025008 relatif aux séjours Vacances 2027 – 2030 à :

Lot 1 Séjour Hiver Enfant

REV'ALIZES
18 RUE DE TREVISE
75009 PARIS 9

Le montant total des commandes, est défini comme suit sur 3 ans :

Période	Seuil Mini HT	Seuil Maxi HT
1	5 000,00 €	100 000,00 €
2	5 000,00 €	100 000,00 €
3	5 000,00 €	100 000,00 €

Lot 2 Séjour Hiver Pré-Ados

REV'ALIZES
18 RUE DE TREVISE

75009 PARIS 9

Le montant total des commandes, est défini comme suit sur 3 ans :

Période	Seuil Mini HT	Seuil Maxi HT
1	5 000,00 €	100 000,00 €
2	5 000,00 €	100 000,00 €
3	5 000,00 €	100 000,00 €

Lot 3 Séjour Hiver Ados

REV'ALIZES
18 RUE DE TREVISE
75009 PARIS 9

Le montant total des commandes, est défini comme suit sur 3 ans :

Période	Seuil Mini HT	Seuil Maxi HT
1	5 000,00 €	100 000,00 €
2	5 000,00 €	100 000,00 €
3	5 000,00 €	100 000,00 €

Lot 4 Séjour Eté Enfant

VELS
18 RUE DE TREVISE
75009 PARIS 9

Le montant total des commandes, est défini comme suit sur 3 ans :

Période	Seuil Mini HT	Seuil Maxi HT
1	5 000,00 €	100 000,00 €
2	5 000,00 €	100 000,00 €
3	5 000,00 €	100 000,00 €

Lot 5 Séjour Eté Pré-Ados

REV'ALIZES
18 RUE DE TREVISE
75009 PARIS 9

Le montant total des commandes, est défini comme suit sur 3 ans :

Période	Seuil Mini HT	Seuil Maxi HT
1	5 000,00 €	100 000,00 €
2	5 000,00 €	100 000,00 €
3	5 000,00 €	100 000,00 €

Lot 6 Séjour Eté Ados

REV'ALIZES
18 RUE DE TREVISE
75009 PARIS 9

Le montant total des commandes, est défini comme suit sur 3 ans :

Période	Seuil Mini HT	Seuil Maxi HT
1	5 000,00 €	100 000,00 €
2	5 000,00 €	100 000,00 €
3	5 000,00 €	100 000,00 €

Article 2 : de signer toutes les pièces du marché correspondant aux séjours Vacances 2027 – 2030.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 31 MARS 2026

Envoyé en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Le président,
Eddie Facque



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la C CVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*